



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2006/50
24 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante-deuxième session
Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

**DROITS CIVILS ET POLITIQUES, NOTAMMENT LES QUESTIONS
RELATIVES À LA TORTURE ET À LA DÉTENTION**

**Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour les victimes de la torture**

Note du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 2005/39 de la Commission des droits de l'homme, la présente note contient des informations actualisées sur les activités que le Fonds a menées depuis la publication du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/60/215), le 10 août 2005. Il décrit également les besoins financiers du Fonds pour 2006 et 2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 – 2	3
A. Renouvellement du Conseil d'administration.....	1	3
B. Modification du cycle de financement.....	2	3
II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE	3 – 5	3
III. VINGT-CINQUIÈME SESSION	6 – 7	4
A. Estimation des besoins pour 2006/2007	6	4
B. Contributions versées.....	7	4
IV. COMMENT VERSER UNE CONTRIBUTION	8	5
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	9 – 11	6

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Renouvellement du Conseil d'administration

1. Le 17 août 2005, le Secrétaire général a nommé au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, les membres suivants: M. Krassimir Kanev (Bulgarie), M^{me} Sonia Picado (Costa Rica), M^{me} Savitri Goonesekere (Sri Lanka), M. Joseph Oloka-Onyango (Ouganda) et M. Derrick Pounder (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le Conseil tiendra sa vingt-cinquième session du 5 au 11 avril 2006. Les recommandations du Conseil adoptées par le Secrétaire général figureront dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante et unième session.

B. Modification du cycle de financement

2. À sa vingt-quatrième session, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer la recommandation 10 faite par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) à l'issue de son évaluation du Fonds (E/CN.4/2005/55), aux termes de laquelle «le Fonds devrait accorder son soutien pour une période *future*, plutôt que pour une période déjà largement écoulée et modifier le cycle de financement en conséquence». Il a donc recommandé de prolonger jusqu'au 30 juin 2006 la période de mise en œuvre des subventions accordées pour 2005. À cet égard, les organisations ont reçu deux versements, le premier destiné à couvrir l'année 2005, et le second le premier semestre 2006. À sa prochaine session par ailleurs, le Conseil recommandera d'accorder des subventions pour une période de 18 mois qui englobera le second semestre 2006 et l'année 2007. Il se réunira ensuite en octobre afin d'accorder des subventions pour l'année suivante.

II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE

3. La mise en œuvre des recommandations formulées par le BSCI à l'issue de son évaluation du Fonds se poursuit. Le Bureau examine la situation tous les six mois. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, qui contenait des informations sur les mesures prises par le secrétariat du Fonds pour appliquer les recommandations, sept des 19 recommandations restant à concrétiser ont été actualisées. Ainsi, comme il est indiqué plus haut, le Secrétaire général a nommé un nouveau Conseil d'administration, en portant une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes et à la diversité des expériences et compétences professionnelles. En outre, conformément à la recommandation du BSCI, le mandat des nouveaux membres est limité à une période de trois ans renouvelable une seule fois. En ce qui concerne l'augmentation des effectifs, un membre du personnel doté d'une solide expérience de la gestion et de la collecte de fonds a été recruté en septembre 2005, ainsi qu'un programmeur informatique qui met actuellement au point un système de gestion des subventions. Un prototype devrait en principe être présenté au Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session, en avril 2006.

4. Une subvention a été accordée à l'Université de Berne pour la rédaction d'un ouvrage célébrant le vingt-cinquième anniversaire du Fonds et les travaux sont en bonne voie. Ce livre sera publié le 26 juin 2006, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. De nouveaux documents d'information destinés au public et un nouveau site Web seront élaborés à partir du livre et seront disponibles à la fin de l'année 2006.

5. À sa prochaine session, le Conseil d'administration sera saisi d'autres recommandations appelant des décisions de principe, comme une définition plus claire des membres de la famille de victimes de la torture qui peuvent bénéficier du Fonds, l'approbation de projets pluriannuels et un mode de financement plus permanent. Le secrétariat s'emploie à élaborer des documents de réflexion sur les différents sujets qui doivent être examinés.

III. VINGT-CINQUIÈME SESSION

A. Estimation des besoins pour 2006/2007

6. En se fondant sur les demandes reçues pour 2005 (qui s'élevaient à 14,1 millions de dollars des États-Unis), le Conseil a estimé qu'il lui faudrait au moins 14 millions de dollars à sa prochaine session s'il voulait couvrir toutes les nouvelles demandes envisagées pour une période de 12 mois. Étant donné que les subventions devront couvrir une période de 18 mois, de juillet 2006 à décembre 2007, il faudra donc 7 millions de dollars supplémentaires pour satisfaire pleinement toutes les demandes admissibles pendant la période indiquée.

B. Contributions versées

7. Les contributions ci-dessous ont été enregistrées depuis la publication du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale.

Donateur	Numéro de la contribution	Montant (en dollars É.-U.)	Date d'enregistrement	
Andorre	12	19 141	24 juin 2005	
Argentine	14	7 000	06 septembre 2005	
Arménie	1	1 096	26 juillet 2005	Non réservée
Autriche	22	39 866	10 août 2005	
Bosnie- Herzégovine	2	2 000	19 octobre 2005	
Canada	23	50 403	18 novembre 2005	
Costa Rica	3	5 970	24 octobre 2005	Non réservée
Chypre	17	11 082	25 août 2005	Non réservée
Finlande	23	178 048	5 septembre 2005	
Grèce	22	24 038	14 octobre 2005	
Luxembourg	21	20 468	16 novembre 2005	
Pays-Bas	25	1 000 000	5 août 2005	

Donateur	Numéro de la contribution	Montant (en dollars É.-U.)	Date d'enregistrement	
Philippines	7	4 319	26 septembre 2005	
Slovénie	2	3 000	20 juillet 2005	
" "	3	7 000	20 juillet 2005	
Turquie	4	9 939	2 juin 2005	
Royaume-Uni	18	179 020	12 août 2005	
Association japonaise de la Diète pour la coopération avec les activités des Nations Unies en faveur des droits de l'homme	1	9 011	17 août 2005	
Total		1 571 401		

IV. COMMENT VERSER UNE CONTRIBUTION

8. Les contributions au Fonds doivent toujours porter la mention suivante: «Bénéficiaire: Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, compte CH». Les versements peuvent se faire soit par virement bancaire: a) en dollars des États-Unis ou dans d'autres monnaies, à «Fonds général des Nations Unies à Genève», compte n° 485001802, J. P. Morgan Chase Bank, New York, N.Y. 10004 (code Swift: CHASUS33, ABA 021000021); b) en euros, à l'«Office des Nations Unies à Genève», compte n° 23961901, J. P. Morgan Chase Bank, Londres, boîte postale 440, Wollgate House, Coleman Street, Londres (Royaume-Uni) (code Swift: CHAS GB 2L; Code guichet: 60-92-42; IBAN: GB25 CHAS 6092 4223 9619 01); c) en livres sterling à l'«Office des Nations Unies à Genève», compte n° 23961903, J. P. Morgan Chase Bank, Londres, boîte postale 440, Wollgate House, Coleman Street, Londres (Royaume-Uni) (SWIFT: CHAS GB 2L; Code guichet: 60-92-42; IBAN: GB68 CHAS 6092 4223 9619 03); d) en francs suisses, à «Fonds général des Nations Unies à Genève», compte n° 240-C0590160.0, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2 (Suisse) (code Swift: UBSWCHZH12A; numéro de clearing bancaire: 240; IBAN: CH92 0024 0240 CO590160 0); e) dans d'autres monnaies à: «Fonds général des Nations Unies à Genève», compte n° 240-C0590160.1, UBS, rue du Rhône 8, Genève 2 (Suisse) (code Swift: UBSWCHZH12A; numéro de clearing bancaire: 240; IBAN: CH65 0024 0240 CO590160 1); f) soit par chèque à l'ordre de «Nations Unies», adressé à Trésorerie, Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse. Les donateurs sont priés d'informer le secrétariat du Fonds et le Groupe de la mobilisation des ressources de leur paiement (une copie de l'ordre de virement bancaire ou du chèque serait appréciée) afin de permettre un suivi efficace de la procédure d'enregistrement officiel et de faciliter l'établissement des rapports du Secrétaire général.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

9. Conformément aux appels lancés par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Conseil d'administration du Fonds, les donateurs sont invités à verser leurs contributions au Fonds avant mars 2006 afin de permettre au Conseil d'en tenir compte à sa vingt-cinquième session, en avril 2006.

10. L'Assemblée générale, la Commission et le Conseil ont d'autre part instamment invité les donateurs réguliers à accroître si possible le montant de leurs contributions afin de fournir au Conseil les ressources dont il a besoin pour répondre aux besoins croissants des victimes de la torture et des membres de leur famille.

11. Le Conseil encourage instamment les gouvernements qui n'ont pas encore contribué au Fonds à le faire pour la première fois, de préférence avant mars 2006.
